

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 janvier 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° AC149

présenté par
Mme Kuster

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« engagement »

insérer les mots :

« , leur autorité, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Que le mot « autorité » ne figure pas dans l'article inaugural du présent projet de loi est pour le moins surprenant, sinon inquiétant. Il ne peut exister de confiance sans l'affirmation de l'autorité de la communauté éducative comme pilier de l'école républicaine et principe immuable de tout projet pédagogique.